

1462 Yvonand, le 17 août 2015



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au Conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2015/14

Concerne : Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Le 30 janvier 2006, le préavis 2005/21, règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants a été adopté par le conseil communal. Aujourd'hui, il y a lieu de l'adapter en fonction des nouvelles sollicitations telles que les demandes de recherches de plans, d'archives, par exemple.

Démarche

Ce nouveau règlement a été élaboré sur la base du règlement type proposé par le canton. Il a été soumis au SPOP (service de la population) pour approbation préalable. Le SPOP confirme que ce règlement est conforme aux dispositions légales applicables et peut donc être soumis au législatif pour être voté.

Les modifications apportées (en jaune) concernent l'article 1 al. h point 3 et article 1 al. i point 3. En effet, les demandes de recherche de filiation, par exemple, sont toujours plus nombreuses et comme les anciens documents n'étaient pas informatisés ces recherches prennent du temps.

Conclusion

De ce fait, comme les communes disposent d'une certaine autonomie pour percevoir des émoluments, nous vous proposons une adaptation de ces deux postes. Ces taxes sont prévues par la législation cantonale. Le montant des taxes perçues par la commune ne doit en aucun cas dépasser Fr. 30.-- (trente francs).

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

1. D'approuver le règlement et tarif sur les émoluments du contrôle des habitants.
2. D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département de l'économie et du sport.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat

Annexe : règlement

Municipal délégué : Monsieur Philippe Moser, Syndic

